



RESEAU COCAGNE



14 février 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Insertion :

Les associations dénoncent le désengagement de l'Etat

Une succession de mesures prises par l'Etat vient compromettre depuis janvier 2008 les efforts réalisés par près de 2 000 associations qui accompagnent plus de 70 000 personnes dans les différents parcours de retour à l'emploi.

Depuis plusieurs mois, malgré les nombreux contacts et interpellations de l'ensemble des réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) avec le Ministère de l'Economie et le Haut Commissariat aux Solidarités Actives, les crédits mobilisés et attribués sont en baisse constante pour l'année 2008. Cela concerne particulièrement le soutien aux contrats aidés qui, dans plusieurs régions, sont déjà menacés.

De plus depuis janvier 2008, les contrats d'avenir et d'accompagnement ne sont plus exonérés des cotisations patronales d'accident de travail. Ce qui représente un coût de charge supplémentaire de 2 à 6 % par an en moyenne pour chaque structure.

Pour les structures concernées par ces décisions, il est totalement inacceptable de demander à tous les acteurs de l'insertion de se mobiliser dans le cadre des travaux du Grenelle pour refonder une politique d'insertion cohérente et de diminuer dans le même temps les ressources nécessaires à leur existence.

Quelques exemples en matière d'inégalités territoriales : en région Limousin l'arrêté préfectoral diminue de 15 % à 25 % la base de prise en charge des CAE (Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi) pour les adultes et de 10 % pour les jeunes orientés vers les ACI.

En région Pays de Loire, l'arrêté préfectoral décide également que la prise en charge des contrats pour les jeunes suivis dans le cadre du CIVIS sera limitée à 9 mois. Or, nous savons que pour ce type de contrat, une durée de 12 à 24 mois est une durée minimum nécessaire pour garantir une meilleure intégration dans une formation qualifiante ou un emploi.

Des associations qui ont mis des années à se construire et à se professionnaliser risquent de disparaître. Ces mesures sont en complète contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'insertion et nous alertons sur le risque d'augmenter des situations de précarité.

Contact presse : Djamila Aribi 01 45 49 75 24 – 06 85 32 23 39